

MUNICIPALITE
Législature 2011-2016

PREAVIS MUNICIPAL 05/2017

concernant la cession des actions de Télé-Dôle de la Commune de Commugny au Conseil régional du District de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis la construction du nouveau télésiège Les Dappes – La Dôle, l'entreprise a connu quelques saisons déficitaires. Pour rappel, les télésièges ne peuvent fonctionner actuellement encore qu'en hiver.

Les Communes actionnaires ont décidé, pour la majorité d'entre elles, de transférer leurs actions au Conseil régional. La question de la gouvernance devait être revue car le Nyon-Saint-Cergue-Morez ne pouvait plus, légalement, exploiter Télé-Dôle SA, et dans l'urgence ce rôle a été repris par le Conseil régional.

Quelques Communes, dont Commugny, avaient alors fait le choix de conserver leurs actions (un premier préavis avait été présenté au Conseil communal à ce sujet en juin 2016).

Historique

Dès 2004, Commugny, comme une trentaine d'autres Communes de la région, acceptait d'acquérir des actions de Télé-Dôle SA ainsi que de se porter caution solidaire pour deux prêts LDER (no 417 et no 423) concernant le rachat des téléskis Berthet et la construction du télésiège Les Dappes – La Dôle. Ces acquisitions ont notamment fait l'objet du préavis communal no 19/2004 accepté par le Conseil communal de l'époque.

Depuis 2004, le télésiège a été construit et mis en fonction. Certaines saisons hivernales ayant connu des enneigements peu importants ont généré des problèmes financiers pour Télé-Dôle SA qui a dû solliciter les Communes actionnaires pour obtenir des subventionnements exceptionnels ou des prêts.

Télé-Dôle et Commugny

Aspects financiers

A ce jour, Commugny a dépensé un total de **CHF 239'822.82** qui se décompose ainsi :

Préavis no 19/2004 – achat de 403 actions	CHF 40'246.00
Préavis no 19/2004 – subsides de démarrage	CHF 160'984.00
Prêt octroyé en 2011 – aide suite à un très mauvais hiver	CHF 20'000.00
Préavis no 07/2016 – participation à l'aménagement des pistes	CHF 18'592.82

Après clôture de l'exercice 2015-2016, les 2 prêts LDER au passif de l'entreprise représentent encore un total de CHF 2'451'350.- à rembourser au Canton (Montant total prêté à l'origine : CHF 3'139'000.-).

Transferts des actions communales

Durant l'année 2015, le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA a proposé aux Communes actionnaires de céder leurs actions au Conseil régional, comme indiqué plus haut. Dans le contexte de l'époque, la Municipalité puis le Conseil communal de Commugny avaient fait le choix de conserver les actions en mains communales.

Mais depuis, Télé-Dôle SA a tenu une Assemblée générale (08 décembre 2016) au cours de laquelle des nouveaux statuts défavorables pour les « petits actionnaires », dont fait partie Commugny, ont été approuvés. Raison pour laquelle la Municipalité revient devant le Conseil communal moins d'un an après, pour demander à céder les actions communales de Télé-Dôle SA au Conseil régional.

Aspects juridiques

La Commune est actuellement Actionnaire et aussi Cautionnaire de Télé-Dôle SA.

Le fait d'être Actionnaire n'engage pas financièrement la Commune de Commugny. En effet, en regard du droit des sociétés anonymes, l'Actionnaire n'assume aucune responsabilité pour les dettes de la Société en raison de son statut d'Actionnaire.

Cependant, Commugny a accepté d'être caution solidaire pour les deux prêts LDER mentionnés précédemment.

A ce jour, les contrats de prêts octroyés par le Canton ont été signés par le Conseil régional et par les Communes du District de Nyon (ancien District), formant ensemble le cautionnement solidaire. Ces documents ne font pas référence au statut d'Actionnaire des Communes signataires.

Ainsi, le fait de céder les actions actuellement en mains de Commugny au Conseil régional ne libère pas automatiquement notre Commune de son statut de Cautionnaire. Pour que notre Commune soit déliée de son engagement envers le Canton par les 2 cautionnements, il faudra que le Conseil intercommunal du Conseil régional accepte de reprendre les cautionnements communaux dans un premier temps, puis que le Canton accepte, à son tour, ce transfert.

Commugny et le Conseil régional

Si le Conseil communal accepte de céder nos actions de Télé-Dôle SA, la Municipalité prendra contact avec le Comité de direction du Conseil régional afin de faire activer les démarches pour que le préavis nécessaire soit présenté au Conseil intercommunal du Conseil régional rapidement.

Pour rappel, dans son préavis-type envoyé aux Communes en 2015 (en annexe), le Conseil régional mentionne bien que « *Le cautionnement LDER sera transféré dans sa totalité au Conseil régional* ».

En effet, du moment que nous transmettons nos actions, notre volonté est de transférer l'entier des droits mais aussi des obligations nous liant actuellement à Télé-Dôle SA, soit aussi les cautionnements.

Conclusion

En fonction de la situation actuelle, la Municipalité a changé sa position et demande au Conseil communal de pouvoir céder ses actions de Télé-Dôle SA au Conseil régional du District de Nyon.

En effet, notre nouvelle condition de « petit » Actionnaire, avec les statuts révisés de la Société, ne nous confère plus qu'un rôle de figurant dans les Assemblées générales de Télé-Dôle SA. Commugny n'a donc plus aucun intérêt à rester Actionnaire de cette Société si les positions communales ne peuvent pas être défendues.

Décision

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 06 mars 2017, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 05/2017,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu le rapport de la Commission des finances,

Décide d'accepter le préavis 05/2017 et

de céder les actions de Télé-Dôle, propriété de la Commune de Commugny, au Conseil régional du District de Nyon

de transférer les cautionnements LDER dans leur totalité au Conseil régional.

Commugny, le 06 mars 2017

Au nom de la Municipalité

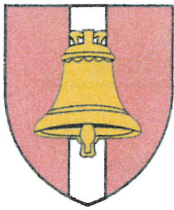
la syndique

la secrétaire



O. Decré

N. Sereno-Régis



Rapport sur le préavis municipal N° 05/2017 concernant la cession des actions de Télé-Dôle de la Commune de Commugny au Conseil Régional du District de Nyon

Commugny, le 16 mars 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a reçu le préavis de la syndique Odile Decré lors de la séance du 9 mars en présence de Thierry Dehaynin et Emanuel Weisskopf.

Rappel

Suite à la décision du Conseil Communal en 2004, la Commune de Commugny possède 403 actions de la société anonyme Télé-Dôle d'une valeur de CHF 100.- chacune. Il était clair dès cette décision que ledit investissement était fait à fonds perdu et contribuait à la survie et au développement du domaine skiable de la Dôle. Les actions figurent toujours au bilan avec un montant de CHF 40'300 mais n'ont plus aucune valeur vénale.

En 2006, la Commune de Commugny a accepté de se porter cautionnaire d'un prêt LDER qui pour Commugny se monte à CHF 100'300. Ce montant se trouve sur la liste des engagements de notre commune.

Préambule

Pour faciliter la réorganisation de Télé-Dôle et améliorer la gestion du domaine skiable le Conseil Régional du district de Nyon a établi un préavis type à l'attention des communes actionnaires avec la demande de céder les actions gracieusement au Conseil Régional qui devenait ainsi l'actionnaire principal. La vaste majorité des communes avait suivi les recommandations du Conseil Régional. La Municipalité de Commugny n'étant alors pas en faveur d'une cession des actions sans conditions avait présenté le préavis 06/2016 qui était refusé par le Conseil Communal lors de la séance du 22 juin 2016.

Discussion

Pour assurer la gouvernance du Massif de la Dôle avec ses installations, Télé-Dôle SA est rentré dans une phase de réorganisation de sa gouvernance. Dans ce contexte, le transfert des actions détenues par les collectivités à la région permet une simplification de l'approche et des circuits de décision, de renforcer la crédibilité de la société vis-à-

vis des tiers. Cette approche ressort comme la plus opportune dans le contexte actuel pour garantir la mise en place de conditions durables de gestion du domaine de la Dôle pour le plus grand profit des habitants de la région. La Commission des Finances salue le fait que la Municipalité ait changé sa position ce qui permet à la Commune de Commugny de se désengager de ses obligations.

Au bilan à fin 2016, les titres de Télé-Dôle figurent au bilan à la valeur nominale pour CHF 40'300 (403 actions à CHF 100.-). Toutefois, le portefeuille des titres étant largement sous-évalué, la sortie de ces titres pourra être largement compensée sans impact sur le résultat.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et considérant que la cession des actions n'a qu'une incidence mineure sur le bilan de notre Commune, la Commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 05/2017 en prenant les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Commugny

- Vu** le préavis municipal N° 05/2017 concernant la cession des actions de Télé-Dôle de la Commune de Commugny au Conseil Régional du District de Nyon
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet,
- décide :**
1. de céder les 403 actions Télé-Dôle SA, propriété de la Commune de Commune, au Conseil Régional du district de Nyon
 2. de transférer le cautionnement LDER, dans sa totalité, au Conseil Régional.

Pour la Commission des Finances :

Michèle Luyet _____

Charles Claris _____

Thierry Dehaynin _____

Cyrill Schuler _____

Emanuel Weisskopf _____

